

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Tricastin-accumulation-problemes>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau  
en action > Juriblog > Nos actions juridiques > **Nouvelle plainte contre EDF : accumulation de problèmes dissimulés et sous-déclarés à la centrale du Tricastin**

25 juillet 2019

## Nouvelle plainte contre EDF : accumulation de problèmes dissimulés et sous-déclarés à la centrale du Tricastin

**Mediapart a rendu publics un certain nombre de faits accablants survenus ces dernières années à la centrale nucléaire du Tricastin : sous-déclaration systématique d'événements, arrêts de travail non respectés sous la pression de l'employeur, gestion plus qu'approximative des déchets radioactifs... et surtout, une importante inondation interne survenue fin août 2018 présentée comme un simple "écoulement d'eau" stoppé très rapidement. Les associations Réseau "Sortir du nucléaire", Stop Tricastin, Stop Nucléaire 26-07 et SDN 07 ont porté plainte.**



## Des dysfonctionnements cachés par EDF

---

Le 19 juillet 2019, suite à un travail d'enquête dont nous saluons la rigueur et le sérieux, [Mediapart](#) a rendu publics un certain nombre de faits accablants survenus ces dernières années à la centrale nucléaire du Tricastin : sous-déclaration systématique d'événements, arrêts de travail non respectés sous la pression de l'employeur, gestion plus qu'approximative des déchets radioactifs... et surtout, une importante inondation interne survenue fin août 2018 présentée comme un simple "écoulement d'eau" stoppé très rapidement.

D'après les informations recueillies par Mediapart, 10 cm d'eau recouvraient le sol de locaux situés en zone nucléaire. Nettoyée dans des conditions chaotiques, cette eau fortement contaminée en tritium a pu s'infiltrer dans le sol, les joints entre les bâtiments étant défectueux. Une contamination des eaux souterraines a pu avoir lieu.

## Une centrale qui cumulent les problèmes

---

Les faits sont d'autant plus révoltants qu'il ne s'agit pas de problèmes isolés. [Déjà, en 2013, les réacteurs du Tricastin avaient pollué les eaux souterraines](#) (là encore, les faits avaient été déclarés tardivement et EDF avait mis 5 mois à détecter que l'infiltration était liée à un joint défectueux entre les bâtiments... qui n'avait d'ailleurs toujours pas été réparé lorsqu'est survenue l'inondation interne en août 2018).

Précisons également que ces pollutions répétées ont lieu sur l'une des centrales les plus dangereuses du pays, située en contrebas d'un canal dont la digue pourrait céder en cas de fort séisme ; malgré d'incessantes relances de l'Autorité de sûreté nucléaire, EDF, qui s'est saisie fort tard de la question, n'a toujours pas effectué la totalité des travaux requis pour que le risque soit écarté. [Une enquête auprès du Parquet de Paris est actuellement en cours.](#)

En outre, le réacteur n° 1 a récemment remporté la palme de la cuve la plus fissurée de France, avec ses 20 « défauts sous revêtement », connus depuis la construction en 1979 mais dont EDF se garde bien de préciser l'évolution depuis 40 ans.

Mais pour nos associations, les faits exposés par Médiapart dépassent le simple cas de la centrale nucléaire du Tricastin : cette dissimulation en dit long sur les pratiques d'EDF et doit nous alerter sur ce qui nous attend dans les années à venir.

Cette sous-déclaration d'événements survenus en août 2018 résulterait de la volonté d'EDF de présenter un bon bilan officiel en amont de la 4ème visite décennale du réacteur 1 du Tricastin. Cette étape est cruciale pour EDF, dans la mesure où ce réacteur sera le premier du parc à subir ce réexamen destiné à étudier les conditions de la prolongation de son fonctionnement au-delà de 40 ans. Il jouera en quelque sorte un rôle de vitrine... et de test.

**Au vu de la gravité des faits, les associations Réseau "Sortir du nucléaire", Stop Tricastin, Stop Nucléaire 26-07 et SDN 07 ont déposé plainte le 25 juillet 2019, contre EDF et le directeur de la centrale du Tricastin, pour infractions à la réglementation relative aux installations nucléaires de base, déclaration tardive d'incident à l'ASN, non-transmission d'informations à l'ASN, pollution des eaux, risques causés à autrui et infractions en droit du travail.**

***Téléchargez notre plainte***

